

• DE AVRIL À JUIN 2024 •

ÉVALUATION DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE LE LONG DE LA ROUTE NATIONALE 2 ENTRE CASE-PILOTE ET SAINT-PIERRE

> OBJECTIFS :

- Évaluer les concentrations en dioxyde d'azote NO₂ le long de la RN2 reliant Case-Pilote à Saint-Pierre
- Établir une cartographie de ce polluant sur cette zone
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

> CONTEXTE :

En 2024, Madininair a réalisé une évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂), polluant traceur de la pollution automobile, le long de l'axe routier reliant Case-Pilote à Saint-Pierre (route nationale N2 et départementale D10). Cet axe est largement emprunté par les poids lourds pour le transport de marchandises. Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme AIR de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord).

> MATÉRIEL ET MÉTHODES :

Prélèvement du dioxyde d'azote par tubes passifs sur 4 campagnes successives, selon le calendrier suivant :

CAMPAGNE 1	CAMPAGNE 2	CAMPAGNE 3	CAMPAGNE 4
Du 22/04 au 06/05/2024	Du 06/05 au 23/05/2024	Du 23/05 au 03/06/2024	Du 03/06 au 18/06/2024

Après échantillonnage, les tubes sont analysés par spectrophotométrie, au laboratoire d'analyses de Madininair.

RÉSULTATS

La carte ci-après représente la spatialisation des concentrations moyennes annuelles en NO₂ le long de l'axe routier reliant Case-Pilote à Saint-Pierre.

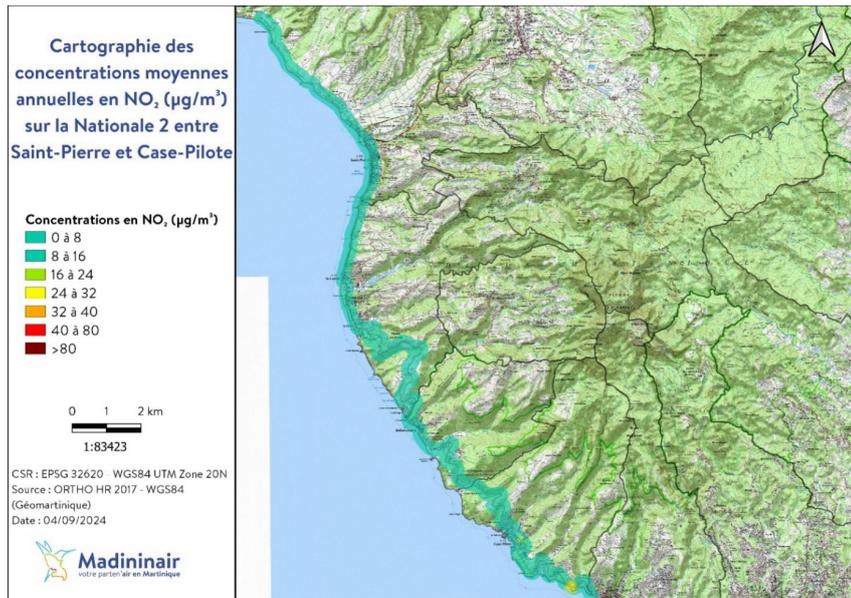
Cette carte permet de visualiser l'influence de la pollution automobile sur la qualité de l'air le long de la RN2 qui relie les communes du Nord Caraïbe aux communes du centre.

Case-Pilote, avec une valeur de 33,8 µg/m³ sur le site 3, dépassant le seuil d'évaluation supérieur (32 µg/m³). Ce site est le long de la route nationale N2 entre La Colline et le lotissement La Caraïbe. Le site 14 (27,9 µg/m³) dépasse le seuil d'évaluation inférieur (26 µg/m³). Il se situe également le long de la RN2, à l'entrée du bourg de Case-Pilote.

Les concentrations maximales ont été relevées à quinze sites, principalement à Case-Pilote et

Bellefontaine, dépassent la valeur de référence de l'OMS (10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$), mais aucun site ne dépasse la valeur limite annuelle réglementaire pour la santé (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Les concentrations diminuent globalement en s'éloignant du centre de la Martinique.



Spatialisation des concentrations moyennes annuelles en NO_2 le long de l'axe routier reliant Case-Pilote à Saint-Pierre en 2024

CONCLUSION

L'étude qui a été menée le long de la RN2 Case-Pilote à Saint-Pierre, dans le cadre du programme AIR de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord), a permis d'évaluer la quantité de dioxyde d'azote NO_2 dans l'air. La mise en place de tubes passifs a permis de spatialiser les concentrations en NO_2 et de définir les zones les plus impactées par la pollution automobile.

L'étude montre un impact de la pollution automobile, principalement sur la commune de Case-Pilote. Elle met en évidence des zones à risques modérés à

élevés, nécessitant une attention particulière.

Ces résultats pourront servir à orienter les politiques publiques et les aménagements futurs. Une étude de suivi est recommandée dans 3 à 5 ans pour observer les évolutions en lien avec les changements d'infrastructures et de trafic.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madininair
31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée des Pruniers
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madininair.fr
www.madininair.fr

